

L'actualité municipale de votre ville

SALLANCHES

#13 • AVR. | MAI 2025

MAG

sallanchesmontblanc.com



P.06 
SPORT
Fiers de
nos sportifs

P.08 
A LA UNE
Un budget
volontariste

Culture

C'est la rentrée à la Clé des Arts

06 ▾

sport
Fiers de nos sportifs !

07 ▾

mobilité
Une nouvelle voie verte
rue Dominique Cancellieri

À la une

08 ▾

budget
Un budget volontariste

12 ▾

événement
▾ En avril : le carnaval !
▾ En juin : Le festival des
Musiques du Faucigny !

14 ▾

culture
▾ Exposition
« Au Sommet de l'Art »
▾ C'est la rentrée à la Clé
des Arts !

16 ▾

incivilités
Les 6 commandements
du bon Sallanchard

18 ▾

regard sur...
Conciliateurs de justice :
une aide précieuse
à Sallanches

Et aussi...

Dré dans l'actu P.04
Tribunes P.19



↑ LE CLICHÉ DU MOMENT

@Océane CASANOVA
Au bord de la Sallanche

Magazine municipal édité par la Ville de Sallanches N°ISSN 1155-1291 - Directeur de la publication Georges Morand, Maire - Co-directeur de la rédaction Daniël Izoard, Directeur Général des Services - Coordination de la rédaction Clotilde Germain, Directrice de la Communication et Maxime Pichereau, Chargé de Communication - Couverture David Machet - Photos & illustrations Ville de Sallanches, David Machet, Fondation Ripaille, « Sallanches, une équipe un territoire », « Initiatives citoyennes pour Sallanches », CNO5F-KMSP, Alexandre Juillet, Pepper Studio - Remerciements Denise Rasera pour la relecture de ce numéro - Création graphique et mise en page Du bruit au balcon - Lyon - Impression Imprimerie Monterrain - Tirage 11 000 exemplaires - Dépôt Légal avril 2025 - Ce magazine est imprimé sur papier PEFC, issu de forêts éco-gérées durablement et de sources contrôlées. Il est réalisé avec des encres à liant végétal - Sallanches Mag est distribué à vélo électrique La rédaction n'est pas responsable des textes et photos qui lui sont communiqués qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.



Oui, cela fait 10 ans que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition, et depuis cinq ans, la gestion financière de la ville est

rigoureusement assurée par une équipe municipale impliquée, au plus près des réalités économiques de chacun.

Les bonnes décisions budgétaires permettent d'assurer la continuité du service public, d'investir durablement pour la qualité de vie des Sallanchards et de sécuriser l'équilibre financier de la Commune.

Deux sections conditionnent la structure du budget : le fonctionnement (charges courantes) et l'investissement. L'objectif est que la section de fonctionnement dégage suffisamment d'autofinancement pour concrétiser les projets d'investissement. L'épargne de fonctionnement (ou autofinancement) est stable depuis 2020. Côté investissement, la réalisation du budget 2024 témoigne de la sincérité dans l'élaboration des budgets, avec un taux de concrétisation à 90% !

Sur le volet de la ressource en eau, notre combat se poursuit pour préserver notre régie municipale de l'eau face à la loi NOTRe. Créée en 1971, la régie permet de maintenir un prix bas, soit 1,10 euros par mètre cube ; avec des taux de PFAS* conformes aux normes en vigueur. Je trouve dommage que l'opposition ait choisi de se mettre en retrait de ce combat essentiel. Il est surprenant d'observer une écologie idéologique de salon, loin de l'écologie pragmatique de terrain. Par exemple, cette opposition se dresse fermement contre la centrale hydroélectrique produisant de l'énergie verte, dont la procédure judiciaire est encore en cours de jugement. Ces contre-manœuvres requièrent l'accompagnement d'un avocat afin de défendre la position municipale, je vous laisse deviner qui financera, au bout du compte, les frais de justice : le contribuable ! Je suis également consterné par les attaques répétées de cette même opposition contre le projet des llettes !

Investir durablement pour la qualité de vie des Sallanchards et sécuriser l'équilibre financier de la Commune

Comment peut-on attaquer ce projet respectueux d'un écosystème de 46 hectares tout en gardant le silence sur le tracé inadapté d'une voie verte entre Sallanches et Passy, le long de l'autoroute ? Enfin que dire de l'absence de positionnement sur la nouvelle place Charles Albert apportant pourtant un grand espace vert en plein centre-ville ?

Et pendant ce temps-là, les élèves de la Clé des Arts, école de musique, de danse et de théâtre ont pu réaliser leur rentrée, profitant d'une construction exemplaire sur le volet énergétique grâce notamment à un chauffage par géothermie et solaire. Il était également important de poursuivre notre politique tarifaire à la faveur des familles, en fixant le coût d'une inscription aux cours de musique en premier cycle (4 premières années d'apprentissage) à 170 euros par élève. La Commune prenant en charge la part restante à hauteur de 1 176 euros par élève (coût de l'enseignement). Avec cet engagement, la Ville priorise l'accès à la Culture.

Pour finir, je tiens à remercier vivement l'ensemble des services, la Direction Générale et les élus pour ce travail collaboratif, ce budget volontariste et équilibré réalisé dans l'intérêt du bien-vivre ensemble à Sallanches.



Georges Morand

Maire de Sallanches
Conseiller Départemental

* substances per- et polyfluoroalkylées



Nos aînés partent en vadrouille !

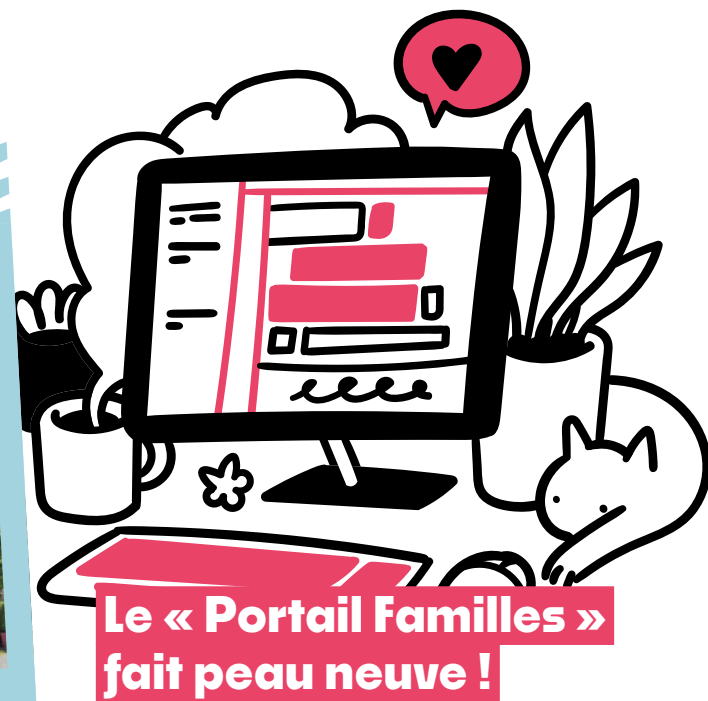
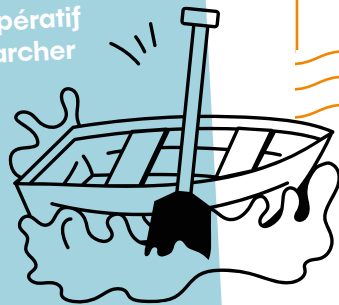
La promenade des aînés 2025 se déroulera le jeudi 12 juin. Au programme, direction Thonon-les-Bains pour une visite guidée du domaine « Château de Ripaille », puis après avoir déjeuné au château, tous pourront naviguer sur le lac Léman lors d'une croisière, et flâner librement dans les rues de Thonon-les-Bains.

Les inscriptions auront lieu au Centre Communal d'Action Sociale du lundi 22 avril au vendredi 2 mai 2025 :

- ↳ Le lundi : 14h - 17h
- ↳ Du mardi au vendredi : 9h - 12h / 14h-17h

Attention :

bien que s'adressant à toutes les personnes de 70 ans et plus domiciliées à Sallanches, les activités étant physiques, il est impératif d'être en capacité de marcher de façon autonome.



Le « Portail Familles » fait peau neuve !

Nouvelle ergonomie, réservations simplifiées, plannings plus lisibles, voilà les nouveautés qui seront prochainement mises à disposition des parents. Le portail leur permettra également d'être plus autonomes, d'avoir accès à l'historique de leurs démarches ainsi qu'aux actualités du service Enfance – Éducation.

1,10 €

Le prix du mètre cube d'eau n'a pas augmenté !

IMPORTANT

DANS VOS BOITES AUX LETTRES : LE DICRIM.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un outil d'information préventive, indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise. Il est fourni aux habitants d'une commune dès lors que celle-ci est exposée à au moins un risque majeur.



↑ Formation des enseignants de l'école de Saint-Martin.

Vos enfants sont entre de bonnes mains !

Après les enseignants des écoles primaires et les associations sportives, ce sont les animateurs du temps périscolaire qui ont été sensibilisés aux « gestes qui sauvent » auprès du Centre de Secours de Sallanches. En cas d'urgence, ils sont donc en capacité de délivrer les gestes de premiers secours tels qu'arrêter une hémorragie ou pratiquer une rééducation pulmonaire. Prochainement, les agents du Centre Technique Municipal seront également formés.

13.06

C'est à cette date que la course cycliste du Critérium du Dauphiné passera par Sallanches pour sa 6^e étape (Valserhône > Combloux). Nous vous communiquerons davantage d'informations sur le parcours précis dans les semaines à venir !

RAPPEL

La saison du fameux « ménage de printemps » est officiellement ouverte ! Une bonne occasion pour rappeler les horaires des déchèteries du Pays du Mont-Blanc :

- ↳ Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- ↳ Fermées les dimanches et jours fériés



← **Inscriptions et fonctionnement**

C'est parti !

Les travaux de rénovation du château de la Frasse ont démarré ! Ils consistent notamment à restaurer la charpente et les façades de cet édifice du XIV^e siècle, le tout en préservant les éléments identifiés comme ayant une valeur patrimoniale (encadrements de baies gothiques, plafonds à la française).





← Cette année, Juliette Oliva a rejoint le dispositif !

Fiers de nos sportifs !

La ville a lancé en 2025 « Fiers de nos sportifs » un dispositif qui a pour but d'accompagner les sportifs de la commune dans leurs objectifs en leur offrant un soutien financier.

Ces dernières années, la ville a eu la chance de voir émerger plusieurs champions Sallanchards. Biathlon ou Savate Boxe Française, vous avez très certainement entendu parler de Jade, Juliette, Axel ou Edgar. Mais qui dit championnats, dit entraînements, matériels et déplacements. C'est là tout l'intérêt de ce nouveau dispositif : permettre à ces jeunes talents de se rendre à des événements majeurs, en participant aux frais que ces derniers peuvent engendrer.

Ainsi, dorénavant et ce, chaque année, les sportifs licenciés dans un club Sallancharde et résidant sur la commune pourront candidater pour intégrer ce dispositif. Le critère de sélection des dossiers est lié aux performances de l'athlète et de son classement sur les championnats de France, d'Europe et du Monde.

L'autre avantage de ce dispositif ? Il permet de donner de la visibilité à la fois aux athlètes, aux clubs dans lesquels ils sont licenciés ainsi qu'à la commune. Cela crée une communauté fière de ses sportifs qui défendent les couleurs de notre territoire.

PALMARÈS DES SPORTIFS SPONSORISÉS PAR LA VILLE

Edgar Geny Biathlon

- ↳ Champion de France U22 de Poursuite 2024
- ↳ Vice-Champion du Monde jeune U19 en individuel et en équipe 2021
- ↳ Champion de France U19 de Sprint, Mass Start et Poursuite 2021

Axel Garnier Biathlon

- ↳ Champion de France Junior de Sprint 2024
- ↳ Champion du Monde Mass Start universitaire 2023

Juliette Oliva Biathlon

- ↳ Médaille d'argent au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne 2025
- ↳ Championne de France U17 2ème année 2023-2024
- ↳ Vice-Championne de France U17 1ère année de Mass Start 2022-2023

Jade Croz Savate Boxe Française

- ↳ Championne de France et d'Europe Cadettes 2024
- ↳ Championne du Monde Cadettes 2023

Une nouvelle voie verte rue Dominique Cancellieri

Sallanches poursuit le déploiement de son schéma directeur cyclable dans le quartier de Vouilloux. En 2021, la Ville avait aménagé les rues du Général de Gaulle et de Verdun. Depuis novembre 2024, elle a amorcé les travaux d'aménagement sur la rue Cancellieri.

Le projet consiste à créer 1 035 mètres linéaires de voie verte (à destination des piétons et cyclistes) sur la rue Dominique Cancellieri. Cela permet en premier lieu de favoriser les déplacements scolaires et de loisirs à destination de la jeunesse. Grâce à la continuité cyclable avec le réseau existant au sud de la rue Cancellieri, le collège du Verney, le cœur de ville, le pôle sportif de Cayenne et le coteau de Saint Martin, seront accessibles par des voies dédiées. En second lieu, l'objectif de ces travaux est d'optimiser la mobilité des actifs dans leur trajet domicile – travail mais aussi pour se rendre à leurs activités de loisirs. La sécurisation des modes actifs est devenue un enjeu majeur au regard du fort développement du quartier. Aussi, trois équipements communaux seront reliés à cette nouvelle voie verte, il s'agit de l'Espace Animation, du stade de football et du parc de jeux inclusif multigénérationnel.

1 035 m
linéaires de voie verte (à destination des piétons et cyclistes) sur la rue Dominique Cancellieri.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le projet a été lauréat du 6^e appel à projet « Aménagements cyclables » du Fonds Mobilités Actives

le schéma de déplacement sera revu et entraînera la mise en sens unique de la rue Cancellieri (dans le sens Sallanches – Cluses) pour permettre le maintien des places de stationnement sur la voirie.

Plus en détail

L'aménagement sera indépendant de la chaussée existante, séparé par un terreplein végétalisé et équipé d'une barrière bois qui permettra de séparer et protéger les usagers de la véloroute. Côté stationnement cyclable, le projet prévoit l'installation d'arceaux vélos à certains endroits stratégiques du linéaire (à l'Espace Animation et au stade de foot notamment). Ces travaux sont également l'occasion d'effectuer la réfection du réseau d'eaux pluviales entre la rue René Cassin et la rue de Verdun ainsi que de créer un point d'apport volontaire et un site de compostage.



UN BUDGET VOLONTARISTE

budget

Dans un contexte national difficile pour la collectivité, le budget présenté est ambitieux et responsable. Il préserve les finances saines de la Commune et repose sur une gestion rigoureuse menée depuis de nombreuses années. Il traduit la détermination de l'équipe municipale à tenir ses engagements devant les Sallanchards, à savoir ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour les résidents permanents (pour la 10^e année consécutive), et maîtriser la dette publique, tout en poursuivant un programme d'investissements soutenu.

15,7 M €

d'investissement pour financer des projets structurants pour notre commune

28,1 M €

de fonctionnement pour l'ensemble des services et bâtiments de la commune

04 agents

Parkings

Un service public disposant d'une gestion autonome.

13 agents

Sécurité

La police municipale veille à la tranquillité publique, faisant respecter les règlements et protégeant les habitants.

39 agents

Petite enfance

Une organisation complexe, aux normes d'encadrement strictes, pour la garde des tout-petits.

62 agents

Services techniques

Avec deux fonctionnalités : les services opérationnels qui assurent l'entretien des infrastructures, la propreté urbaine, la gestion des espaces verts et les services d'aménagements urbains tels que l'urbanisme, le foncier patrimoine et le bureau d'études.

22 agents

Administration

Elle gère les affaires courantes, le secrétariat du Maire, l'état civil, les services ressources comme les finances, les ressources humaines, l'informatique, les affaires juridiques, la commande publique, la communication.

Une organisation en plusieurs domaines
coordonnée par la direction générale des services

87 agents

Enfance-éducation

Aides maternelles (ATSEM), éducateurs sportifs (ETAPS), animateurs périscolaires, agents de restauration, agents d'entretien, ils permettent aux écoles et aux centres de loisirs de fonctionner dans de bonnes conditions.

24 agents

Equipements sportifs et de loisirs

Le centre aquatique, les gymnases, les terrains de sport, les aires de loisirs (pumtrack, flowpark).

40 agents

Culture et évènementiel

Un ensemble de services qui conçoit et porte les animations de la commune ; et gère des équipements proposant une offre culturelle riche et variée (médiathèque, école de musique de danse et de théâtre, salle Léon Curral, château des Rubins).

11 agents

Social et solidarité

Le CCAS accompagne les personnes en difficulté, qu'il s'agisse de seniors, de familles en précarité ou de personnes en situation de handicap. Il « chouchoute » nos aînés.



C'est dit !

« Ce sont 316 agents renforcés par des saisonniers qui travaillent aujourd'hui au sein de la commune. Chaque agent territorial joue un rôle clé dans le bon fonctionnement de la collectivité ; toute action repose sur trois piliers essentiels : efficacité, réactivité, respect des deniers publics. Cette complémentarité à tous les niveaux permet d'assurer des services publics de qualité et contribue au bien-être collectif. Les élus passent, les agents communaux restent en poste et assurent la continuité du service public tout au long des différents mandats. »

Solange Spinelli
première adjointe au Maire, déléguée à l'administration générale, aux finances et aux ressources humaines

Taxe foncière expliquée

taux d'imposition de la commune

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative) par le taux.

taux d'imposition de l'intercommunalité

Ce taux est voté et son produit est prélevé par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) pour financer son budget.

Taxe ordures ménagères

Cette taxe est prélevée par la CCPMB pour financer son service de gestion des ordures ménagères : collecte, installation de conteneurs, déchèteries.

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	25,58%	%	1,68%	%	7,26%	0,358%		
	Taux 2024	25,58%	%	1,68%	%	7,26%	0,345%		
	Adresse	Exemple pour une maison							
	Base	7 279		7 279		7 279	7 279		
	Cotisation	1 862		1 22		528	25	2 537	

la base locative

Elle représente le niveau de loyer théorique annuel que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée dans des conditions normales. Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple. Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Ce coefficient est arrêté au niveau national et non pas par la Commune. En 2025, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2024, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,017 soit une augmentation forfaitaire de 1.7% de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels).

taxe GEMAPI

(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). C'est une compétence confiée à la CCPMB.

Quelques exemples de projets d'investissement

986 000 €
Aménagements divers en voirie et travaux sur le patrimoine bâti

120 000 €
Vidéoprotection

680 000 €
Programme annuel de voirie (revêtement, signalisation, marquage)

266 000 €
Sécurisation Route de la Provence et Route du Fayet

LANCEMENT DE PROJETS

2 028 000 €
Aménagement du site des llettes

1 930 000 €
Château de la Frasse

FINALISATION DE PROJETS

500 623 €
École de musique, de danse et de théâtre

1 283 000 €
Place Charles Albert

150 000 €
Mur d'escalade

138 000 €
Terrain de Padel

390 000 €
Alpages

220 800 €
Maison de la Chasse

668 000 €
Travaux écoles, bâtiments des services enfance et petite enfance

600 000 €
Sécurité informatique

30 €
dépenses d'investissement

Répartition du budget 2025

Sur la base d'un billet de 100 €



63 €
dépenses de fonctionnement

7 €
remboursement de la dette

* pour les points rose, orange et bleu : Les taux sont identiques pour les 10 communes du pays du Mont-Blanc.

En avril

le carnaval !

Le temps d'un après-midi, fanfares, batucadas et associations sallanchardes prennent possession du centre-ville ! Rendez-vous printanier et festif par excellence, le Carnaval de Sallanches aura lieu le dimanche 6 avril. Au programme : une vingtaine d'associations, des chars décorés, de la musique et de la danse, des confettis et de la bonne humeur !

+ de
1 000
carnavaliers
attendus

1 RDV place du Pré de Foire

Dès 13h30, retrouvez la présentation des différents groupes participants, les animations musicales et les stands de maquillage / grimage. En accès libre pour tous, jusqu'à 15h !

2 Suivez le cortège et participez à la fête

À partir de 14h30, suivez la parade qui passera par les quais, la place Charles Albert, la rue des Trois-Lacs... et vous mènera jusqu'à l'avenue Albert Gruffat. Vous aussi, déguisez-vous, maquillez-vous et posez pour la photo ! Un photographe professionnel déambulera, un cadre à la main, pour vous tirer le portrait. L'arrivée au Gymnase de Cayenne est prévue autour de 16h.

3 Et ce n'est pas fini !

Musique, structures gonflables et sculptures sur ballon vous attendent à l'arrivée, et ce jusqu'à 17h ! Sur place également : des gourmandises pour le goûter et une buvette pour se rafraîchir.



EN PLUS !

Un repas dansant sera organisé par Sallanches Tennis de Table le samedi 5 avril en soirée, à la salle Léon Curral ; et un atelier « création de masques » sera proposé le dimanche 6 avril en matinée, au Château des Rubins ! Toutes les infos à retrouver sur le site de la ville.

En juin

Le festival des Musiques du Faucigny !

Depuis de très nombreuses années, les musiciens des harmonies du Faucigny se retrouvent fin juin pour une journée de fête et de musique. Les communes concernées accueillent et organisent, à tour de rôle, le festival des musiques du Faucigny. **Dimanche 29 juin 2025, c'est à Sallanches qu'aura lieu la 187^e édition !**

Fondée en 1836 par François Curt, un Clusien, professeur de musique, la Fédération des musiques du Faucigny fut la première étape cristallisant le partage de ces musiques. Ainsi, dès 1836, un rassemblement musical éponyme fut créé pour permettre aux musiciens de se retrouver et de jouer des partitions communes. Dès lors, le festival prend vie chaque année et se déroule dans l'une des 14 communes pouvant l'accueillir. Événement populaire et festif, il réunit pas moins d'une trentaine d'harmonies, soit environ 1 300 à 1 500 musiciens. Au programme cette année, vous pourrez découvrir un défilé musical dans le centre-ville, la cérémonie officielle sur la place du Pré de Foire, des concerts dans les quartiers, une soirée festive (au Pré de Foire)

Programme complet bientôt disponible : sallanchesmontblanc.com

avec un karaoké en live et un bal avec DJ ! Le tout en accès libre et ouvert à tous les publics. Une journée en rouge et jaune (les couleurs du Faucigny) durant laquelle les Harmonies et la musique seront à l'honneur.

Devenez bénévoles !

Étudiants, actifs ou non, retraités, petits et grands, hommes et femmes, passionnés de musique ou non, pro de l'organisation événementielle ou simple curieux... Tout le monde est le bienvenu !

Les missions qui vous seront confiées pourront varier. Vous pourrez ainsi accueillir et orienter les groupes et harmonies tout au long de la journée, sécuriser les abords du défilé, mettre en place (et tenir) la buvette ou encore orienter les véhicules sur les parkings et aider à la mise en place des salles de réception.



← Inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur le site de la ville



Exposition "Au Sommet de l'Art"

La Médiathèque Ange Abrate est ravie de vous inviter à découvrir l'exposition "Au Sommet de l'Art", du 24 mars au 24 mai 2025. Cette exposition met en lumière une centaine d'œuvres créées par 17 artistes, offrant ainsi une immersion captivante dans l'univers de la montagne.

A travers des peintures, dessins, gravures, illustrations, œuvres plastiques et travaux textiles, vous pourrez explorer la montagne sous toutes ses formes, de la majesté des sommets aux paysages intimes et apaisants. Chaque artiste, avec sa vision unique, vous invite à un voyage à travers les montagnes, où chaque œuvre raconte une histoire différente, révélant la diversité de cet environnement naturel. L'exposition se déploie dans l'ensemble des espaces de la médiathèque, offrant ainsi une expérience immersive et variée.

Deux ateliers graphiques pour approfondir l'expérience

En parallèle de l'exposition, deux ateliers graphiques vous permettront de plonger encore plus profondément dans l'univers de la montagne, tout en expérimentant des techniques artistiques. Le premier atelier « Dessine ton Sommet » avec Jacqueline Momein Ponte, se tiendra le mercredi 9 avril à 15h. Vous expérimenterez à cette occasion la création d'une montagne à l'encre sur support cartonné. Que vous soyez débutant ou expérimenté, cet atelier vous permettra de découvrir les subtilités du dessin montagnard et de libérer votre créativité. Cet atelier est ouvert à tous à partir de 8 ans.

Exposition libre et gratuite durant les heures d'ouverture de la médiathèque ! Pensez à vous inscrire pour les ateliers au 04 50 93 95 49 ou mediatheque@sallanches.fr

Le deuxième atelier prendra la forme d'une démonstration « Peindre en Altitude » avec Christophe Borrel Ducroz, le samedi 17 mai à 14h30. Ce dernier partagera avec vous ses conseils pour peindre en altitude et en plein air par le biais d'une démonstration en temps réel ! Les participants pourront suivre la démonstration et aussi venir avec leur matériel pour réaliser leur propre œuvre. Cet atelier est ouvert à tous à partir de 14 ans.

C'est la rentrée à la Clé des Arts !

La Clé des Arts a ouvert ses portes et vous invite à vivre un trimestre placé sous le signe du rayonnement. Nous sortons des loges et montons sur scène pour offrir à nos élèves et au public une expérience exceptionnelle !

La rentrée des classes a eu lieu ce mois de mars pour les 422 élèves et les 18 professeurs de la Clé des Arts ! Chacun a pu découvrir et s'approprier cet établissement élégant et naturel. La couleur verte prédomine et apaise, le patio central végétalisé organise la circulation des élèves et renforce la présence de la nature. La lumière naturelle pénètre à travers les grandes fenêtres, inondant les espaces intérieurs de sa clarté. Cette atmosphère paisible, propice au développement de la pratique artistique se ressent jusque dans les salles de cours d'où s'échappent quelques notes aguerries et virtuoses !

Un trimestre dynamique et vibrant

D'avril à juin, une trentaine d'événements viendront rythmer cette période, offrant à chacun l'opportunité de découvrir des talents émergents, des créations originales et des performances de qualité. Ces événements seront l'occasion de faire de belles rencontres avec des artistes passionnés, mais aussi de participer à des partenariats enrichissants avec les structures culturelles du territoire.

Examens et réinscriptions

Le mois de mai marquera la période des examens, un moment clé pour nos élèves qui pourront montrer leur progression et leur talent. Les réinscriptions pour l'année suivante se feront sur Duonet du 10 au 25 juin.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT, MÊME POLITIQUE TARIFAIRE !

La Clé des Arts est cette année encore l'école de musique, danse et théâtre la moins chère du département de la Haute-Savoie !

422
élèves

18
professeurs

TU DÉNEIGERAS DEVANT TA PORTE.

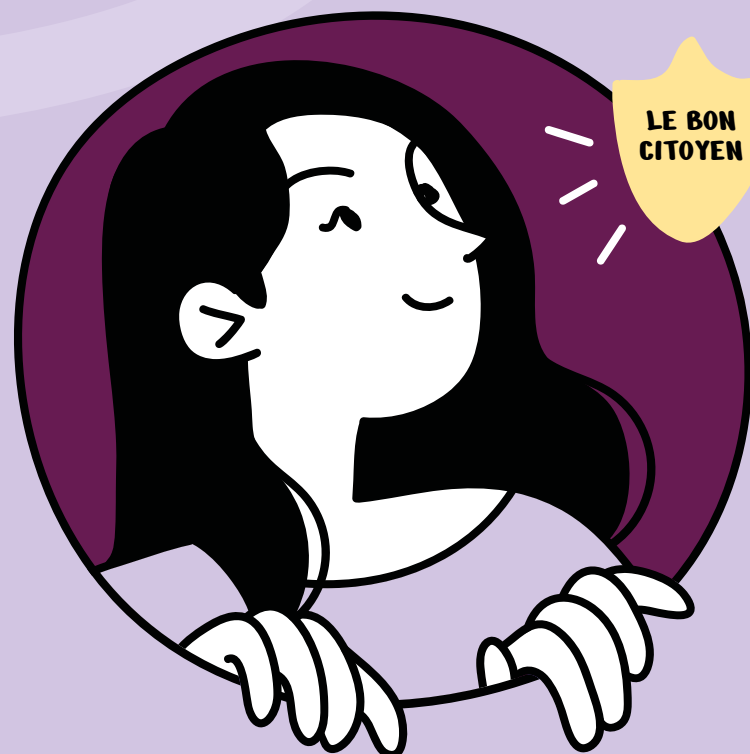
Afin d'éviter que quelqu'un ne chute, les riverains de la voie publique y compris les commerçants doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondants. Les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs, de manière à assurer aux piétons une circulation sans danger.



01

TU GARDERAS LES RUES PROPRES.

Au même titre que les déjections canines, jeter un déchet ou un mégot par terre est passible de 135 € d'amende. Mais rassurez-vous, se rendre vers la poubelle la plus proche ne demande que peu d'énergie, un minimum de savoir-vivre suffit ! Nous rappelons également que seuls les déchets du tri sélectif se jettent à la poubelle. Les ameublements, appareils électroniques, déchets verts etc., se déposent à la déchèterie. Vous êtes un particulier ? Inscrivez-vous gratuitement auprès de la CCPMB. En plus d'être inesthétiques, les dépôts sauvages peuvent être dangereux et polluants. L'amende peut atteindre 1 500 €.



LE BON CITOYEN

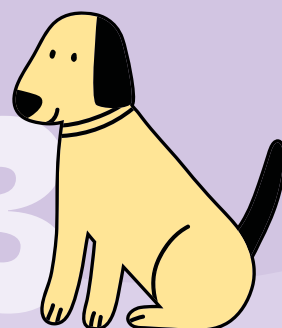
02

Les 6 commandements du bon citoyen.



TU RAMASSERAS DERRIÈRE TON CHIEN.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de ramasser les crottes de son chien, au risque de payer une amende de 135 €. Ce qui n'est pas cher payé quand on pense au manque de respect envers autrui que cela illustre. Les jardiniers qui entretiennent nos espaces verts n'ont pas à mettre les mains dedans !

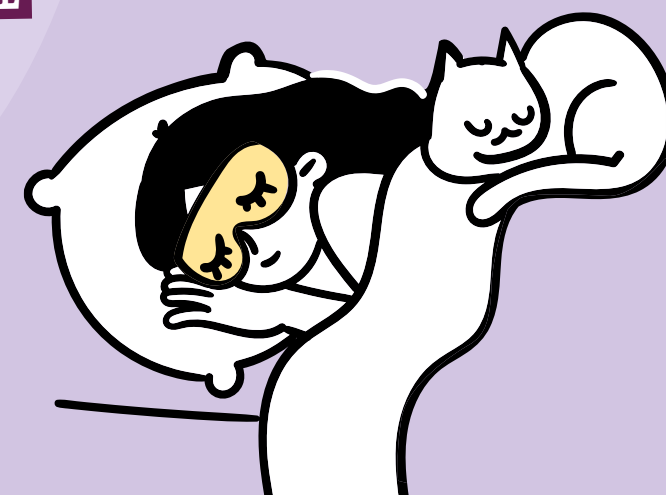


03

TU ACCORDERAS UNE GRASSE MATINÉE À TES VOISINS.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc. ne peuvent être effectués que :

- ↳ Les jours ouvrables de 8h à 20h
- ↳ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ↳ Les dimanches de 10h à 12h
- ↳ Interdits les jours fériés



04

TU RESPECTERAS LA NATURE ET LE VOISINAGE.

Il est interdit de tailler les haies ou d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Les contrevenants sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques et pour destruction de leur habitat.
Distance plantation/limite de propriété :

- ↳ Hauteur > 2m = 2m de distance minimum
- ↳ Hauteur < 2m = 50cm de distance minimum



TU RESPECTERAS LE CODE DE LA ROUTE.

Il existe 4 types de stationnements interdits :

- ↳ Les stationnements abusifs (plus de 7 jours au même endroit) et gênants (devant l'entrée carrossable d'un immeuble ou sur un emplacement réservé aux bus, taxis etc.) : 35 € d'amende
- ↳ Le stationnement très gênant (sur un passage piéton, un trottoir ou une place pour personne handicapée etc.) : 135 € d'amende
- ↳ Le stationnement dangereux (si manque de visibilité près d'un virage, d'un passage à niveau ou une intersection de routes) : 135 € d'amende, un retrait de 3 points sur votre permis de conduire ou la suspension de ce dernier.

Dans tous les cas, la mise en fourrière de votre véhicule en cas d'absence ou refus de le déplacer est possible.

05

Conciliateurs de justice

une aide précieuse à Sallanches

Votre voisin a pour passion de tondre sa pelouse à 3 heures du matin ? Votre locataire a oublié de payer son loyer... ces trois derniers mois ? Un conciliateur de justice vous aidera à résoudre tout conflit ou litige sans avoir à passer par la case tribunal. Alors n'hésitez plus, et prenez rendez-vous !

Un conciliateur c'est quoi ?

Accompagné par un magistrat du tribunal, coordonnateur de la conciliation sur le ressort du tribunal de Bonneville, il est bénévole et intervient pour résoudre des litiges gratuitement, confidentiellement et sans avocat. Son but ? Désengorger les tribunaux en trouvant un accord entre deux parties opposées. Il est par ailleurs obligatoire de faire appel à un conciliateur de justice lorsqu'une affaire porte sur une somme de moins de 5000 euros. Les litiges sur lesquels il peut travailler sont nombreux. Conflits de voisinage, nuisances sonores, limites de propriétés, baux d'habitation... Il a accès à toutes les formations de l'école nationale de magistrature pour être en mesure de gérer tous ces différends.

Comment faire appel à ses services ?

Si en tant que particulier vous pouvez directement contacter un conciliateur, il arrive souvent que la mairie, la gendarmerie ou France Service vous mettent en relation. Il vous accueillera dans un premier temps lors d'une permanence pour prendre connaissance du litige et juger s'il est ou non compétent sur l'affaire. S'il est de sa responsabilité de la traiter,

il recevra d'abord les parties séparément pour avoir les deux versions et vérifier les documents énumérés. Puis, au cours d'une réunion de conciliation, il veillera à ce qu'un compromis soit trouvé. Un constat d'accord est alors rédigé en fin de réunion et signé par les trois parties présentes. Ce dernier peut faire l'objet d'une homologation auprès du juge (rapide, simple et efficace) ce qui vaut jugement. En cas de non-respect par l'une des parties, le juge est saisi pour faire respecter les engagements du constat.

COORDONNÉES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE.

Bernard DISPA – 06 29 70 59 15
bernard.dispa@conciliateurdejustice.fr
 Prochainement,
 un second conciliateur
 sera nommé sur Sallanches.



70
 conciliateurs
 de justice sont en
 activité en Savoie
 et Haute-Savoie

3 600
 affaires traitées
 en 2024

SALLANCHES, UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE



Respirations démocratiques : de respirations démocratiques il s'est agi concernant le projet des llettes. En deux temps. D'abord lors d'une réunion publique en octobre dernier, puis pendant l'enquête publique en ce début d'année. Dans les deux cas, de nombreux citoyens ont exprimé certaines inquiétudes et incompréhensions légitimes.

Coût du projet, impact environnemental, fermeture de l'ancienne Route impériale en période estivale faisant transiter la circulation par le bourg de Saint-Martin en aller/retour, éloignement du seul et unique parking du lac Nord, restrictions d'usages plus ou moins assumées... Alors oui, M. le maire, votre projet est une belle idée, mais de grâce, ne vous enfermez pas dans la « scénographie » que vous a vendue le cabinet d'aménagement. A l'heure où nous écrivons (ce 1^{er} mars), nous ne connaissons pas les observations du commissaire

enquêteur, (qui avait jusqu'au 17 février pour les rendre, et dont la mairie n'a pas publié le rapport ni les conclusions motivées), mais espérons qu'il aura eu la sagesse que de nombreux Sallanchards et Sallancharde ont eue dans leurs observations, et surtout que ces dernières soient prises en compte. Ce projet tel qu'il a été présenté ne doit pas être une « vache sacrée » impossible à amender.

Respirations démocratiques : il en sera question dans un an, lors des prochaines élections municipales. Toute candidature est légitime. Pour autant, la multiplication des listes de droite risque de créer beaucoup d'incompréhension chez nos électeurs et électrices. Un aggiornamento des équipes, du mode de fonctionnement, ainsi qu'un passage de témoin sans psychodrame nous paraît nécessaire, tant les défis que va devoir relever le pays sont importants et auront un impact local.



INITIATIVES CITOYENNES POUR SALLANCHES

JEUDI 10 AVRIL : VOS IDEES, VOS ENVIES POUR SALLANCHES !

Nous poursuivons la construction du programme pour 2026 avec les habitants. Lors de cet atelier, nous verrons les thèmes suivants : agriculture, économie, vie associative, dynamisation du centre ville, inclusion égalité et prévention, sécurité. **Venez participer ! : le 10 Avril à 20h salle Saint Eloi.**

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE = la mairie manque à ses obligations.

Les communes ont l'obligation de réunir régulièrement un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce conseil réunit l'ensemble des acteurs participant à la sécurité et à la prévention: police municipale, gendarmerie, mais aussi acteurs éducatifs et sociaux, représentants des établissements scolaires, représentants de l'état, sous la présidence du maire. Cela permet que les différents acteurs échangent entre eux sur les problèmes repérés, et envisagent des actions

pour y remédier. A Sallanches, le CLSPD est complètement inactif. Depuis le début du mandat, il ne s'est pas réuni, et rien ne se fait ! Pourtant, les communes de plus de 15 000 habitants ont l'obligation de nommer un coordonnateur qui anime cette instance, et coordonne les travaux. Nous appelons la commune à rattraper son retard en la matière. Durant l'année 2024, plusieurs événements graves de violence envers des personnes sont à déplorer sur Sallanches. La commune doit être aux cotés des habitants, et agir avec ses partenaires.

Projets d'expropriations à la cascade d'Arpenaz :

Le projet de la majorité était d'exproprier les propriétaires des parcelles attenantes à la cascade d'Arpenaz, dont un propriétaire apiculteur, et des agriculteurs. Nous sommes les seuls élus à nous être opposés lors du vote à l'expropriation de certaines parcelles et à avoir déposé une contribution à l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a reçu favorablement nos remarques, et devrait défendre une modification du projet.



Sallanches



LA VILLE
AU PAYS
DU MONT-
BLANC